

CDP-240315

Université de Moncton

4^e séance du

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Réunion du 15 mars 2024 à 13 h 30

À distance – Microsoft Teams

Présences

Membres

Pandurang Ashrit

Dany Benoit

Annie Hélène Boudreau

Yannick Boudreau

Alex Brownstein

Natalie Carrier

Lynne Castonguay

Gabriel Cormier

Jeanne Mance Cormier

Marianne Cormier

Elizabeth Dawes

Sébastien Deschênes

Anik Dubé

Pierre Philippe Ferguson

Micheline Gleixner

Érik Labelle Eastaugh

Michelle Landry

Francis LeBlanc

Sophie LeBlanc Roy

Sylvie Morin

Gérard Poitras

Andrée Roy

Gilles Roy

Sid Ahmed Selouani

Céline Surette

Jean-François Thibault

Personnes invitées

Sébastien Bérubé

Pierrette Fortin

Personnes excusées

Denis Boucher

Wisseberthe Dumas

Jérémie B. Dupuis

Siff Eddine Moussouni

Dr Denis Prud'homme

Michel Soucy

Paul Ward

Stéphanie Wheaton

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du Comité de la planification (CDP), Gilles Roy, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 6 est reporté à la prochaine réunion. Le point 8 sera traité immédiatement après le point 5.

R : 01-CDP-240315

Annie-Hélène Boudreau, appuyée par Pandurang Ashrit, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CDP-240119Corrections :

À la première page, aux présences, on doit déplacer le nom de Céline Surette à la liste des personnes excusées.

À la page 6, au point 10, on devrait lire le vendredi 15 mars 2024 à 13 h 30 (à distance) plutôt que le vendredi 10 mai à 9 h (en présentiel).

R : 02-CDP-240315

Natalie Carrier, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le procès-verbal CDP-240119 soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPD-240119**5.1 RÉSUMÉ DES DONNÉES DE LA CESPМ – STATISTIQUES SUR LES INSCRIPTIONS ET LES DIPLÔMES DÉCERNÉS POUR 2022-2023**

Le président revient sur le suivi effectué le 31 janvier 2024 par Jérémie B. Dupuis, lequel a fait parvenir aux membres la liste fournie par la CESPМ qui présente les programmes de l'Université de Moncton par grands domaines d'études.

5.2 AJOUT DE LA 2^E ANNÉE DES PROGRAMMES EN PSYCHOLOGIE À L'UMCS

Il est précisé que la résolution sur l'ajout de la 2^e année des programmes en psychologie au campus de Shippagan a été adoptée par le Sénat académique le 2 février 2024.

5.3 AJOUT DE DEUX (2) COHORTES AU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (EN LIGNE, À TEMPS PARTIEL)

Les membres sont informés qu'une lettre confirmant l'approbation de cette demande a été envoyée par la CESPM le 23 février 2024.

5.4 MISE À JOUR DES STATISTIQUES D'INSCRIPTION À L'HIVER 2024

Il n'y a rien à rajouter pour ce point.

5.5 AUTRES

Aucun point n'est soulevé.

6. CRÉATION DU BUREAU DE L'APPRENTISSAGE PAR SIMULATION ET COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE (BASCI)

Ce point sera traité à la prochaine réunion.

7. PLAN D'ACTION AUTOCHTONE RÉSEAU (invités : Pierrette Fortin et Sébastien Bérubé)

Le président du Comité passe en revue le calendrier des présentations prévues et les éléments de procédure en vue de l'adoption du *Plan d'action autochtone réseau* au Conseil de l'Université de juin 2024. Ils souhaitent la bienvenue aux invités.

Présentation des invités

À l'aide d'une présentation PowerPoint, Pierrette Fortin, responsable réseau des affaires autochtones, et Sébastien Bérubé, coordonnateur réseau des affaires autochtones et d'Avenir Wabanaki, dressent le bilan sur le *Plan d'action autochtone réseau*.

La présentation est organisée selon les grandes lignes suivantes :

- Mise en contexte
 - Engagement de l'Université envers les peuples autochtones
 - Signature de deux ententes
 - Plan d'action autochtone (2022-2028) – cheminement du dossier
- Plan d'action autochtone 2022-2028
 - Axes de l'engagement (cinq axes)
 - Objectifs du plan
 - Actions et prévisions budgétaires 2024-2025
- Prochaines étapes

La proposition suivante est discutée :

R : 03-CDP-240315

Gilles Roy, appuyé par Sylvie Morin, propose :

« Sous réserve de l'approbation du Comité des finances, que le Comité de la planification recommande au Sénat académique l'adoption du Plan d'action autochtone réseau. »

Discussion du Comité

Lors de la discussion, les points suivants sont soulevés :

- Des membres sont d'avis que les prévisions budgétaires semblent insuffisantes pour certaines des actions du *Plan* (honoraires pour les consultantes et consultants autochtones, développement de formations, etc.). En revanche, on rappelle que le *Plan* sert à orienter différentes initiatives sans remplacer pour autant les besoins et demandes des divers secteurs. Une évaluation des besoins budgétaires pourra être prévue au terme de la première année de mise en œuvre du *Plan*.
- On signale que les exigences requises pour le développement de certains cours ou programmes nécessitent un large éventail d'expertise.
- On mentionne que les spécificités des pratiques et traditions diffèrent d'une communauté autochtone à l'autre et que ceci devrait être considéré dans le protocole qui sera mis en place.
- Il est suggéré d'inclure les associations étudiantes ou la FÉCUM à la liste des partenaires et de voir à la possibilité de créer un comité de décolonisation pour les personnes étudiantes autochtones et les personnes étudiantes non autochtones qui souhaiteraient y contribuer.

La discussion se poursuit avec un questionnement sur la décolonisation de certains cours. À ce titre, un membre suggère de modifier la 3^e puce du point 4.1 du *Plan* en ajoutant que la formule actuelle laisse sous-entendre que certains cours existants seraient « colonisateurs » ou « colonisés ».

Formule actuelle - 3^e puce du point 4.1 du *Plan* :

« Décoloniser certains cours existants en incluant des perspectives autochtones »

Formule suggérée - 3^e puce du point 4.1 du *Plan* :

« Étudier la possibilité d'encourager l'incorporation de perspectives autochtones dans le cadre de certains cours, là où il serait pertinent de le faire en fonction des normes disciplinaires applicables, tel que déterminé par les experts dans les domaines touchés. »

Pour appuyer cette suggestion, on fait valoir que :

- le terme « décoloniser » n'a pas de sens précis d'un point de vue juridique, politique, historique ou sociologique, d'où la difficulté de comprendre ce qui est envisagé par cette proposition et de savoir si l'engagement a été respecté par la suite;
- le terme « décoloniser » est associé à une perspective idéologique particulière qui est loin de faire consensus au sein de la communauté universitaire ni au sein de la société canadienne et son emploi contreviendrait à l'obligation de neutralité de l'Université;
- l'objectif semble être une obligation d'agir dans le sens de la modification du contenu de certains cours, ce qui contreviendrait à la liberté universitaire.

Une longue discussion s'ensuit. En réponse à ces arguments, ces points sont notés :

- On craint que la formule suggérée revienne à un non-engagement de l'Université envers les peuples autochtones.
- On croit que la formule actuelle s'aligne sur des recommandations et décisions sur le concept de décolonisation déjà formulées au niveau institutionnel.
- Des membres suggèrent d'être plus englobant dans l'idée de décoloniser l'ensemble des cours plutôt que seulement certains cours.
- Les opinions sont divisées sur la question d'inclure ou non la mention sur les normes disciplinaires applicables dans la formule suggérée.

Ceci mène à un amendement :

R : 04-CDP-240315

Érik Labelle Eastaugh, appuyée par Lynne Castonguay, propose :

*« Que les éléments qui se retrouvent au point 4.1 du Plan d'action autochtone réseau soient modifiés en éliminant l'élément **Décoloniser certains cours existants en incluant des perspectives autochtones** et en le remplaçant par **Encourager l'incorporation de perspectives autochtones dans le cadre de certains cours, là où il serait pertinent de le faire en fonction des normes disciplinaires applicables** »*

Modification à l'amiable (voir soulignement) :

*« Que les éléments qui se retrouvent au point 4.1 du Plan d'action autochtone réseau soient modifiés en éliminant l'élément **Décoloniser certains cours existants en incluant des perspectives autochtones** et en le remplaçant par **Encourager l'incorporation de perspectives autochtones dans le cadre des cours, là où il serait pertinent de le faire en fonction des normes disciplinaires applicables.** »*

Vote sur R04

Pour : 11

Contre : 12

REJETÉE

L'amendement est rejeté. On procède au vote sur la proposition principale.

Vote sur R03

Pour : 21

Contre : 2

ADOPTÉE

8. CONSULTATION SUR LE CADRE DE L'ASSURANCE QUALITÉ

Présentation d'Elizabeth Dawes

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes, fait le point sur la consultation sur le cadre de l'assurance qualité. Elle précise que des présentations sont organisées auprès des divers comités et associations et que les personnes participantes sont aussi invitées à faire part de leurs commentaires sur le site Web prévu à cet effet.

Les éléments suivants sont présentés :

- Vérification des cadres d'assurance de la qualité (VAQ) de 2006 à aujourd'hui
- Exemple de notre processus d'évaluation étudié par la CESPM en 2022
- Expérience des unités avec le processus de modification des programmes en 2006
- Bilan depuis 2006
- Non-conformité en matière d'évaluation périodique
- Amélioration continue des programmes (propositions au CPR/CPS 2017-2024)
- Carte des programmes (regroupements des programmes pour l'évaluation périodique)
- Types d'évaluation
- Processus d'évaluation (périodicité, transparence, traçabilité, suivis)
- Six étapes
 1. Données (réussite étudiante et expérience étudiante)
 2. Autoévaluation (améliorations ou modifications proposées par l'unité)
 3. Évaluation externe (horaire plus flexible / rapport dans 5 jours ouvrables)
 4. Décisions du SCDP
 5. Suivis
 6. Amélioration continue
- Stratégie *Cap sur l'avenir*

Discussion du Comité

E. Dawes apporte des précisions quant aux statistiques sur l'amélioration continue des programmes (diapositive 6) en spécifiant que les données sont pour les groupes de programmes ou domaines. Ainsi, à la ligne « Création du programme », il est question de trois (3) créations de programmes dans de nouveaux domaines.

Pour l'évaluation externe, certains membres font valoir l'idée d'identifier à l'avance les programmes ou les regroupements de programmes pour lesquels ils seraient préférables

de conserver les visites en personne, notamment en raison de l'importance des installations physiques (exemples : sciences expérimentales, arts visuels).

Il est spécifié que le rapport final de suivis doit être soumis 12 mois après les décisions finales du SCDP.

Le président remercie E. Dawes pour son travail. Il ajoute que le nouveau cadre de l'assurance qualité s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue.

SUIVI : Le bureau du VREER fera parvenir aux membres la présentation PowerPoint offerte par E. Dawes.

9. OFFRE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME DE POSTBACCALAURÉAT EN ÉDUCATION SECONDAIRE

Le président résume le cheminement du dossier à ce jour. On explique qu'une modification à l'offre d'un programme existant est du ressort du CDP.

R : 05-CDP-240315

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Comité de la planification confirme l'ajout de la première année du programme de postbaccalauréat en éducation secondaire au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION : LE VENDREDI 10 MAI 2024 À 9 H (EN PRÉSENTIEL)

12. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 38.



Mélanie Roy
Secrétaire du Comité de la planification